

Edition du  
**"REVEIL DU NORD"**  
 185 bis, rue de Paris, LILLE  
 Bureaux à PARIS,  
 43, boulevard Haussmann (7<sup>e</sup>)

# Qualité

BUREAUX  
**ROUBAIX** : Télé. 651  
 45, Rue de la Gare, 45  
**TOURCOING** : Télé. 625  
 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

## Depuis que "ceux" d'Ablain défendirent "ceux" d'Avion contre les sergents du Roy...

...une curieuse coutume est perpétuée par les conscrits de ces deux villages du Pas-de-Calais

Il existe dans le canton de Vimy (arrondissement d'Arras), et cela depuis une date très éloignée, une coutume que l'on ne trouve pas dans les autres régions. Depuis très longtemps, deux communes de ce canton, Ablain-Saint-Nazaire et Avion sont liées par des sentiments d'amitié qu'il est curieux de constater entre deux localités se trouvant distantes de 10 kilomètres l'une de l'autre.

Chaque année, au moment des opérations du Conseil de révision, maintenant : du tirage au sort et conseil de révision, autrefois, les conscrits de ces deux communes, ont été de se rencontrer au chef-lieu de canton, afin de fraterniser, de défiler dans les rues du bourg chantant, se tenant bras-dessus bras-dessous, sans se connaître le moins du monde, ce que l'on ne croirait jamais en voyant la bonne et franche gaieté qui les anime et les réunit. Pour ce jour-là les drapeaux des conscrits, dont celui d'Avion, porte l'inscription : « Vive Ablain » et celui de ce village : « Vive Avion », se mettent en tête du cortège, puis au moment de se séparer et pendant que les jeunes gens dansent une ronde effrénée autour des fanions placés au centre de leur ras-



semblement, tandis que les musiciens jouent « Au Drapeau », les deux porte-drapeaux s'embrassent chaleureusement pendant que les couleurs des deux étendards s'entremêlent fraternellement.

Le lendemain, les conscrits de l'une des deux localités rendent visite à leurs camarades de l'autre, et c'est là une occasion de recommencer les joyeuses manifestations de la veille. Bien des camaraderies et des amitiés de longue date entre familles avionnaises et ablainoises n'ont pas d'autre origine que celle de la vieille alliance des deux cités.

Nous avons voulu connaître les circonstances qui ont amené ces communes à nouer ainsi des liens d'amitié qui subsistent depuis si longtemps. Parmi celles qui nous ont été racontées, celle qui paraît la plus vraisemblable et dont on retrouve d'ailleurs trace dans un très vieux document reposant aux archives départementales du Pas-de-Calais, fait apparaître que plusieurs dizaines d'années avant la Révolution de 1789, au moment où des sergents-racoleurs passaient dans les campagnes pour faire signer des engagements par des jeunes gens après les avoir enivrés, plusieurs de ces sergents avaient trompé des gars d'Avion dans un cabaret de Vimy. Après leur avoir fait signer des documents auxquels ils ne comprenaient rien, ils réquisitionnaient la force armée pour les emmener au régiment, et c'est alors que des habitants d'Ablain, qui se trouvaient sur les lieux, prirent fait et cause pour « ceux d'Avion » et les aidèrent à rosser les racoleurs et leurs aides, après avoir pris et déchiré tous les papiers compromettants. Cette affaire n'eut pas, naturellement, sans dommages, des horizons d'importance furent élargis de part et d'autre, tout cela fit grand bruit, mais en fin de compte tout s'apaisa et s'oublia, sauf cependant l'amitié des deux villages qui naquit ce jour-là.

On aurait pu croire qu'après la tourmente 1791-1792, qui ravagea totalement le canton de Vimy et qui détruisit entièrement la vieille tradition fut à tout jamais oubliée : les habitants de ces deux communes ayant été dispersés sur tout le territoire français ; il n'en fut rien, et quand en 1890, les opérations du Conseil de révision furent reprises à Vimy, les conscrits des deux cités « allées » retrouvèrent connaissance avec le même entraînement, que leurs aïeux l'avaient fait avant 1814.

Il nous a paru bon de parler de ces faits, qui ne sont pas aussi ordinaires que l'on pourrait le penser, car nous ne croyons guère que l'on puisse trouver ailleurs une amitié de deux localités datant d'aussi loin, et puis de deux localités parmi la vie trépidante et agitée d'aujourd'hui, tel un attachement toujours aussi vrai, aussi loyal, et indéfectible, ne mérite-t-il pas d'être montré en exemple ?

ORÉSON FLEURY.

**EN QUATRIÈME PAGE.** — Notre Chronique illustrée : A TRAVERS LE MONDE.

## 10 PERSONNES ONT PERI CARBONISEES

Un incendie a détruit une maison dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Beauch, près de Québec. Une femme, ses huit enfants et le grand-père ont péri carbonisés.

## LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Breizhvez, avec un peu de pluie. Vent variable. Température stationnaire.

## Lord Terrington le fameux escroc va être renvoyé dans son pays

Ainsi en a décidé la Cour d'Appel de Douai devant laquelle il a comparu hier mercredi



EN HAUT : L'arrivée de Lord TERRINGTON, au Palais de Justice de Douai. — EN BAS : Lord TERRINGTON qui cache son visage à notre photographe et Lady HUMPHREY après l'audience.

Au cours d'une détention qui durait depuis un an dans le morne silence d'une chambre d'hôpital, à Boulogne-sur-Mer, Lord Terrington, pair du royaume de Grande-Bretagne et banquier célèbre, avait fini par comprendre que sa situation demeurerait sans issue s'il se soumettait aux exigences de la loi française.

On connaît la mésaventure du baron solicitor.

En vertu d'un mandat d'arrêt du lord-maire de Londres, en date du 25 février 1927, Lord Terrington, inculpé d'abus de confiance se montant à 45.000 livres sterling, était arrêté, à Boulogne, par la police française.

Quelques jours après, le banquier anglais, souffrant d'une grave affection cardiaque, était transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Le gouvernement britannique ayant demandé son extradition, il fallut que le lord-maire de la loi, que la Cour d'appel de Douai statua sur cette demande.

Mais tout d'abord, lord Terrington se refusa à être extradité. Il expliquait son refus en disant que le gouvernement anglais l'avait autorisé à se rendre librement en Angleterre, et qu'au moment de prendre le bateau, il avait été arrêté. Et il ajoutait que si la demande d'extradition était retirée, il consentait à partir aussitôt, même accompagné de détectives.

Le bâtonnier Sergeant fit alors, auprès du « Home Office », des démarches de ce sens, mais elles n'aboutirent qu'à une fin de non-recevoir.

La procédure, dans ces conditions, devait suivre son cours. C'est alors que lord Terrington opposa son état de santé. Et le médecin britannique qui lui donnait ses soins estima lui-même qu'il y avait danger pour le malade à lui faire effectuer le voyage Boulogne-Douai.

Mais au bout d'un an, la patience du Parquet général s'épuisa, et le banquier anglais consentit enfin, avec l'avis du docteur, à venir au siège de la Cour d'appel.

Nous avons conté les péripéties de la rando. Pour situer le moment où elle a eu lieu, on a pu se convaincre que les émotions et la fatigue, n'avaient point aggravé l'état du baron Terrington.

La seconde nuit du détenu à l'Hôtel-Dieu de Douai a été tout à fait satisfaisante. Lord Terrington a bien dormi et n'a souffert d'aucune crise nouvelle.

## Devant la Chambre des mises en accusation

A 10 heures, M. Vieillard, commissaire de police et le docteur Lambilliotte, médecin de la prison, se rendent à l'hôpital. Sous leur surveillance et avec toutes les précautions nécessaires, le prisonnier est alors transporté au Palais de Justice en voiture d'ambulance. Sa femme lady Humphrey l'accompagne. Elle restera près de lui pendant l'audience, courtois d'ailleurs, de la Chambre des mises en accusation.

Lord Terrington est un homme de 50 ans. Les traits jeunes et sans le moindre cheveu blanc, il ne paraît pas âgé. D'autre part son teint coloré n'est point celui d'un malade. Et pourtant le fait est indéniable, le banquier anglais est atteint d'une grave maladie de cœur.

Amené sur une civière, devant la Cour, lord Terrington qu'assistait, M. Jaréol, écroulé sans émoi, les paroles de sôche procédure du président Lecour.

— Vous vous appelez Harold James Selborne baron Terrington. Vous êtes né le 8 mai 1877. Vous êtes sollicité.

Vous faites l'objet d'une demande d'extradition à la suite d'un mandat d'arrêt délivré contre vous par le lord-maire de Londres pour abus de confiance s'élevant à 45.000 livres sterling, soit au cours variant de 1924, 25 et 26 de 5 à 11 millions.

Le prévenu acquiesce de la tête et répond d'une voix à peine perceptible.

« Je veux retourner à Londres, pour me justifier »

Et le président, poursuit : — Consentez-vous à être livré aux autorités britanniques ? Au nom de son client M<sup>e</sup> Jaréol prend la parole et donne lecture de sa déclaration : Comme pair du royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande, je désire me lever des accusations portées contre moi et je veux retourner à Londres volontairement. Volontairement, soit, mais pas librement, souligne le président.

M. l'avocat général Vermullen, demande à la Cour de donner acte à Lord Terrington de sa déclaration. Ce qui a lieu sur le champ. Lord Terrington sera donc extradé et comme le veu la loi c'est l'administration préfectorale qui dès lors, occupe du détenu et accomplira toutes les formalités d'extradition. Après l'audience qui n'a pas duré plus d'un quart d'heure, le banquier anglais qui s'est déclaré très satisfait de la grande courtoisie des autorités françaises, a été reconduit à l'Hôtel-Dieu où il attendra son départ pour l'Angleterre. C'est une question de quelques jours.

ROBERT JAN.

## Une rivière qui s'allonge dans la Somme

C'est la Drucat dont le courant a augmenté subitement de 10 kil., créant par là un phénomène hydrologique

Abbeville, 7 mars. — C'est bien un phénomène hydrologique, le cas de la rivière, affluent de la Somme, la Drucat, dont, comme l'annonçait le « Reveil », ces jours derniers, le courant vient de s'allonger subitement de plus de 10 kilomètres.

L'extension imprévue du cours a créé des inondations et, n'a pas de vrais causes, quelques dommages.

Un contrôle sur place s'imposait. Nous l'avons fait. On va le voir par ce que nous avons constaté, de visu. Ce ne fut pas du temps perdu.

La Drucat affluent de la Somme

La Drucat est un petit affluent de la Somme qui, le mois dernier encore, ne mesurait que 5 kilomètres au plus. Il prenait sa source dans la verte campagne, au milieu d'une civière, aux flancs crayeux escarpés, entre les villages de Neuilly-Hospital et de Canchy, et à 1 kilomètre environ de cette dernière commune. Après avoir arrosé cette localité, les eaux claires de la rivière serpen-



DE HAUT EN BAS : 1° L'endroit où se trouve la nouvelle source de la Drucat à 10 kilomètres en amont des anciennes sources ; 2° La nouvelle rivière qui avait coupé la route de Domvast à Canchy et qui a été engloutie ; 3° Les travaux de canalisation dans le village de Canchy. Le point de jonction de la nouvelle et de l'ancienne rivière à un kilomètre du village de Drucat.

taient par de frais vallons pour aller se confondre avec celles de la Somme, près d'Abbeville.

Une inondation inattendue

Il y a quelques semaines, les habitants des communes de Canchy et de Neuilly-Hospital, concernés villages du canton de Nouvion, n'étaient pas peu surpris de voir arriver, de la direction de Domvast, un courant d'eau qui, roulant par les vallons et se tortillant dans les creux du terrain, se dirigeait à toute allure vers les sources de la Drucat.

D'où pouvait venir cette eau ? Le temps n'avait pas été exceptionnellement pluvieux. Rien ne justifiait l'inondation inopinée.

On remonta vers la source du malin, qui, en l'occurrence, était une source ordinaire. On la trouva dans une nappe d'eau qui s'était formée en pleine campagne et

## Un drame terrible s'est déroulé rue Jean Macé à Roubaix.

Un jaloux, paresseux et alcoolique, a tué sa femme, mère de 4 enfants, d'un coup de couteau



LA MAISON OU EUT LIEU L'HORRIBLE SCÈNE

On voit (x) M. DESMETRE, commissaire central de police, qui vient de donner l'ordre de reconstruire le meurtrier, après reconstruction de la scène tragique. En médaillon : Fernand VROMANT, le criminel.

Mardi 5 mars, à 19 heures, une pauvre malheureuse femme, mère de quatre enfants, enceinte de cinq mois, était brutallement et froidement assassinée par son mari, Vromant Fernand, 37 ans, dans la cuisine de la maison ouvrière qu'ils occupent, 11, rue Jean-Macé, à Roubaix, dans quelles circonstances ?

Une brute. Une martyre

Il y a un peu plus de deux ans que dans le quartier nord du Nouveau Roubaix, ou la Ville fait construire des habitations ouvrières, venait d'être installé, dans une de ces constructions, au n° 11 de la rue Jean Macé, la famille Vromant.

Elle avait quitté un logement sur cour de la rue de Denain, devenu trop étroit, car la famille s'était augmentée de nouveaux venus.

Le père, Vromant Fernand, 37 ans, nommé de père en fils à Roubaix, laissait dans le quartier de la rue de Denain, la réputation d'un paresseux, d'un ivrogne, d'un brutal et d'un jaloux.

Tout le monde s'accordait à reconnaître les mérites de sa femme, née Warne Eugénie, 37 ans, ménagère, courageuse, vaillante, élevée bien ses enfants, alors au nombre de trois.

La malheureuse vivait dans une perpétuelle terreur. Elle était odieusement maltraitée par son mari, qui l'accusait de coquetterie, la soupçonnait d'infidélité et la brutalisait avec la dernière des brutalités.

Certes à la décharge de Vromant, on pourrait invoquer qu'il est réformé de guerre, à 50 %, pour inactivation sur les gaz. On pourrait dire aussi qu'il a subi un internement pour troubles mentaux de plusieurs mois. Mais rien ne saurait excuser sa paresse, son amour fraternel de l'alcool, l'état de dénuement et de misère où il laissait sa famille, la froide sauvagerie avec laquelle il a persécuté et accompli, sous les yeux affolés de ses enfants, un crime d'autant plus odieux que sa femme était enceinte de cinq mois et demi.

Un enfer de misère et de douleur

L'installation de la petite famille, dans un logement ouvrier tout neuf, dans un quartier paisible, eussent dû inciter Vromant à changer de conduite. Sa femme, qui l'aimait, le lui demanda souvent, suppliante. Mais Vromant, insensible au déchirant appel de son épouse, le cœur fermé à son devoir de mari et de père, se repaît dans ses estomacs, il cultivait son penchant pour l'alcool et devint, de plus en plus, un être odieux.

La pauvre maison, qui tremblait sous son despotisme, retentissait des querelles de ménage. Elle était toute secouée des violences des discussions, des laçages d'injures, où se mêlaient des sanglots d'enfants. Et le bruit quotidiennement de ces disputes, dépassant l'enceinte de misère, et de tourment mettait en émoi tout un quartier de labour et de paix.

Vromant était jaloux. Il était à la française, avec cette idée fixe que sa femme le trompait. Et alors, quand il avait bu, c'est-à-dire presque tous les jours, il abusait de la malheureuse de telle manière que celle-ci n'était plus qu'une ombre humaine. Si l'on ajoutait à cela les privations, Vromant dépensant tout l'argent disponible, à boire, on aura une image de l'extrême misère dans laquelle il plongeait sa femme et ses enfants. Lui se souciait. Sa femme et ses enfants mouraient de faim.

Les voisins s'émeuvent

Cependant, comme les discussions de ménage prenaient un caractère tragique, les voisins compatissant au douloureux calvaire de Mme Vromant et présentant un malheur fatal, se décidèrent à informer la police.

Sa femme, même, déposa une plainte.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

sortie la nouvelle rivière. D'après ces documents, la Drucat aurait eu alors un cours de 15 kilomètres.

Le phénomène hydrologique ne serait autre que la renaissance subite d'un ruisseau tari depuis longtemps.

A quelles causes attribuer le cas rare et curieux ? Il y a des cas où l'on sait, d'instinct, dans la région, — bien qu'elle ne soit ni montagne ni marécageuse, — l'eau est à fleur de terre et ne demande qu'à sortir.

Elle a trouvé le moyen de s'échapper. Elle est partie.

Maintenant, elle coule, coule encore, coule toujours, sans interruption. Qui peut dire si la nouvelle rivière sera un jour tarie ?

Marcel POLVENT.

## M. L'ABBÉ LEMIRE Député du Nord Maire d'Hazebroeck EST MORT HIER

M. l'abbé Lemire s'est trouvé pris hier après-midi, à Hazebroeck, à 17 h., d'un malaise subit. On a immédiatement appelé le docteur qui lui a prodigué tous ses soins, mais ce fut en vain. A 20 heures, le député-maire d'Hazebroeck expirait.

L'abbé Jules Lemire était né à Vieux-Berquin (Nord) le 23 avril 1853, d'une famille de cultivateurs. Il fit ses études primaires à l'école du village et ses études secondaires au Collège Saint-François d'Assises, à Hazebroeck, Bachelier en lettres et en sciences, il fut ordonné prêtre à Cambrai en 1878, professeur au Collège d'Hazebroeck (philosophie, rhétorique) jusqu'en 1893. Etant professeur, il publia des articles dans les revues scientifiques et dans la « Reforme Sociale » ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages : « L'abbé Dehaene et la Flandre », « Le Cardinal Manning et son action sociale », « Étude de sociologie », « D'Irlande en Australie », « Étude sur l'Irlande complétée par des articles dans le « Correspondant » », « Le Catholicisme en Australie ».

Élu député pour la première fois en 1893 dans la première circonscription de l'arrondissement d'Hazebroeck, l'abbé Lemire adhéra à la République à la suite de l'encyclique de Léon XIII. Il s'impliqua particulièrement dans les questions sociales. Il s'est notamment occupé des habitations ouvrières et des jardins ouvriers et a fondé la « Ligue du Coin de Terre et du Foyer ». Il déposa plusieurs propositions de loi, particulièrement sur le bien de la famille, le vote familial, etc. Il lutta également contre le travail de nuit des enfants et des femmes.

L'abbé Lemire avait été élu en 1924 sur la liste de la Fédération Républicaine du Nord, union des partis républicains. Il fut, pour cette législature, inscrit au groupe de la gauche radicale. Il était vice-président de la Commission de l'Enseignement et membre de la Commission du Travail.

REINE DES REINES !

Mlle Mathilde ORINCKX, qui vient d'être élue reine des reines de Bruxelles pour 1928.



LA 7<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE S'OUVRIRA DEMAIN

Le Conseil national économique se réunira en assemblée plénière le vendredi 9 mars, dans la grande salle des assemblées générales du Conseil d'Etat. Ce sera sa septième session. M. Raymond Poincaré présidera la première séance.

Ses membres vont être appelés à discuter au cours de la session, des questions relatives aux combustibles solides et liquides, aux rapports de MM. de Peyerimhoff, président du Comité central des houillères de France, et Roger Francq, président de l'Union syndicale des techniciens de l'industrie, du Commerce et de l'Agriculture.

En outre, à l'ordre du jour figure la discussion d'un rapport particulièrement important sur l'aéronautique marchande, de M. Dautry, ingénieur en chef de l'entretien à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Ce dernier rapport résume les dépositions d'une vaste enquête poursuivie par le Conseil économique auprès des personnalités les plus autorisées du monde de l'aviation.

Bureau de poste miniature



Pour éviter au public l'attente dans les bureaux de poste ou pour lui permettre de trouver après l'architecture des bureaux, timbres, cartes et télégrammes, l'Administration des Postes allemandes, fait installer dans les grandes villes de petits bureaux, automatiques dont on voit ici un exemple. (W. W. P.).